

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 02 février 2026, à 19h30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur Simon Sheehy, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Anne-Sophie Paquet  
Lauriane Nadeau  
Geneviève Delisle  
Danny Delisle  
Luc Delisle  
Luc Bertrand

Est également présente: Mme. Marie-Krystine Beaugard, directrice générale et greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

**26-02-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

**5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**26-02-16 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 12 janvier 2026, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**26-02-17 6.1. Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élu(e)s de la Ville de Neuville placent la lutte au décrochage scolaire au cœur de ses priorités de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville tient à valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de notre municipalité, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire

est estimé à 29 050\$ par an par décrocheur, représentant près de quatorze (14) milliards de dollars (\$) par année pour le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de la MRC de Portneuf sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 17,1 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

**CONSIDÉRANT QUE** pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de la MRC de Portneuf, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** du 16 au 20 février 2026, la 17<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sera tenue sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Ville de Neuville proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer le Chantier Réussite éducative de Portneuf ensemble et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de Portneuf une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de Neuville pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire;
- Faire parvenir une copie de cette résolution au Chantier Réussite éducative, à [reussiteeducative@solportneuf.org](mailto:reussiteeducative@solportneuf.org).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

**26-02-18**

### **7.1. Formations des pompières et pompiers 2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompières et pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'EN** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville désire ajouter un pompier pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour le programme matières dangereuses ainsi que deux (2) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe à la cohorte de l'année financière 2026-2027.

**CONSIDÉRANT QUE** la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU :**

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-02-19**

**7.2. Démission d'un pompier au sein du service incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Langlois, directeur du service incendie, a reçu une lettre de démission le 27 janvier dernier de la part de monsieur Éric Gingras, dont l'autorisation d'embauche, à titre de pompier, a été acceptée lors de la séance du conseil le 5 juillet 1999 par la résolution no 99-07-147 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Neuville accepte la démission de monsieur Éric Gingras en date du 1<sup>er</sup> mars 2026, à titre de pompier, au sein du service incendie de la Ville de Neuville et le remercie pour les services rendus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**26-02-20**

**8.1. Autorisation d'octroi d'un mandat pour la conception du projet de drainage pluvial sur la rue Delisle**

**CONSIDÉRANT QUE** le drainage de la rue Delisle est désuet et, par conséquent, peut entraîner des dommages aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conduites de drainage existantes sont endommagées et ne répondent plus aux besoins de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne possède aucune servitude pour l'entretien des conduites existantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de service de l'entreprise Stantec et des livrables attendus pour la somme globale de cinquante-et-un mille cent quarante-cinq dollars (51 145\$ (plus taxes applicables)) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANNY DELISLE ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve l'offre de service de la firme Stantec pour l'élaboration des plans et devis pour construction et gestion de l'appel d'offres liés au projet de drainage pluvial de la rue Delisle ;

**QUE** le conseil autorise, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière ainsi que monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, à signer tout document afférent ou facturation liés à la présente offre de service ;

**QUE** les livrables attendus soient réalisés au printemps 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

26-02-21

### 9. 1. Embauche d'une directrice au sein du service de l'urbanisme et de l'environnement

**CONSIDÉRANT** les besoins organisationnels de la Ville de Neuville visant à assurer les activités courantes du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'un comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil nomme madame Claudia Perreault à titre de directrice au sein du service de l'urbanisme et de l'environnement;

**QU'ELLE** soit embauchée pour une période probatoire de six mois, avant d'obtenir sa permanence, débutant à partir du 3 février 2026 ;

**QUE** madame Claudia Perreault, directrice au sein du service de l'urbanisme et de l'environnement, soit reconnue, à titre d'officière de la Ville de Neuville, pour l'application des règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et comme fonctionnaire responsable de l'application des règlements Q-2, r.22 et du Q-2, r.35.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**QUE** madame Claudia Perreault puisse ainsi signer toute documentation afférente au(x) dossier(s) de l'urbanisme jusqu'à nouvel ordre;

**QUE** le conseil lui souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26-02-22

### 9.2. Démission d'une employée au service de l'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé l'embauche de madame Mino Maria Andriamidolasoa, à titre de conseillère en urbanisme, par la résolution 23-12-174 et a obtenu sa permanence en décembre 2024, par la résolution 24-12-197 ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mino Maria Andriamidolasoa a annoncé à la directrice générale, le 28 janvier, son acception d'une opportunité d'emploi au sein de nouvel employeur, à compter du 16 février 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte à regret la démission de madame Mino Maria Andriamidolasoa, à titre de conseillère à l'urbanisme, et comprend que son dernier jour de travail au sein de la Ville de Neuville sera le 15 février 2026 ;

**QUE** le conseil lui souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de sa carrière professionnelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**26-02-23**

10.1. Autorisation de passage de la Course Québec-Montréal de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry

**CONSIDÉRANT QUE** la Course Québec-Montréal, de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, est une activité importante pour une quarantaine d'élèves ;

**CONSIDÉRANT QUE** la course à relais sera de passage, à Neuville, le 19 et 20 mai 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la ville est nécessaire pour traverser le territoire et principalement la route 138;

**CONSIDÉRANT QUE** le convoi circulera durant une trentaine d'heures, de Québec à Montréal en passant par Neuville, sous escorte, pour permettre le passage de façon continue et sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité a été autorisée par le ministère du Transport du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sabrina Fiset, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville, ou en son absence ou incapacité madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, la passation de la Course Québec-Montréal sur son territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-02-24**

10.2. Participation à l'activité de financement de la Fondation de l'École des Bourdons / Courval

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'École primaire de Neuville, des Bourdons/Courval, demande la participation financière de la Ville de Neuville lors de leur événement bénéfique annuel de Vins et fromages le 22 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge qu'il est important de participer à cette activité bénéfique afin de soutenir les écoles du milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs ont besoin d'utiliser la Salle des Loisirs et le Préau pour la tenue de cet événement d'envergure ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU:**

**QUE** ce conseil autorise l'inscription des élus et de la directrice générale à l'activité de financement de la Fondation de l'École des Bourdons/Courval ;

**QUE** le conseil autorise madame Sabrina Fiset, directrice des loisirs et de la culture, ou en son absence ou incapacité madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville l'utilisation de la Salle des loisirs ainsi que le Préau, de 13h à 21h, le 22 mai prochain et ce, sans frais ;

**QUE** la directrice générale ainsi que le trésorier soient autorisés à payer les frais d'inscription ;

**QUE** les sommes soient prises à même le poste budgétaire numéro 02 11000 996 « *autres dépenses* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-02-25**

10.3. Demande d'utilisation de la Salle des Fêtes pour la Fondation d'Aide Aux Sports Amateurs de Portneuf (FASAP)

**Monsieur Simon Sheehy, maire, se retire pour ce point.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation d'Aide aux Sports Amateurs de Portneuf (FASAP) organise un événement pour la remise de leurs bourses afin de venir en aide aux athlètes de notre région ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation aimerait tenir son événement à la Salle des Fêtes, le jeudi le 19 février 2026, étant donné que cinq (5) boursiers sont des résidents de Neuville dont trois (3) du niveau national;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU:**

**QUE** le conseil autorise madame Sabrina Fiset, directrice des loisirs et de la culture, ou en son absence ou incapacité madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville, l'utilisation de la Salle des Fêtes à la FASAP, le 19 février prochain, et ce, sans frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26-02-26

10.4. Accréditation et contribution financière aux organismes pour l'année 2026

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes de la Ville de Neuville ont déposé leur demande de renouvellement d'accréditation pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction des loisirs et de la culture a soumis les demandes au conseil municipal afin d'analyser ces dernières et de faire des recommandations;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal confirme l'accréditation des groupes spontanés suivants :

- Association du jumelage de Neuville
- Club de course de Neuville
- Collectif des artistes et artisans de Neuville

**QUE** le conseil municipal confirme l'accréditation des organismes locaux et régionaux suivants :

- Cercle de Fermières Neuville (500\$)
- Cerf Volant de Portneuf
- Club FADOQ l'Oasis de Neuville (2000\$)
- Club nautique Vauquelin
- Espace Art Nature (1 250\$)
- Fabrique Bienheureuse-Mère-Saint-Louis
- Maison des jeunes de Neuville (60 000\$)
- Société d'Histoire de Neuville (2 200\$)
- Société Provancher
- Trouvailles de Line

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice des loisirs et de la culture, madame Sabrina Fiset, à transmettre une lettre confirmant ces accréditations aux différents organismes et groupes spontanés et autorise le trésorier, monsieur Réjean Tremblay, à verser les sommes accordées aux organismes accrédités, le cas échéant;

**QUE** les sommes accordées par le conseil soient prises à même le poste budgétaire 02 70120 950 et au poste budgétaire 02 70121 970 pour la Maison des jeunes de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICE DES FINANCES**

26-02-27

11.1. Dépôt des comptes du mois de janvier 2026

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026, au montant total de 348 805.52\$, et sur proposition dûment appuyée de monsieur Luc Bertrand, ils l'approuvent.

TOTAL – Investissements	64 703.99\$
TOTAL – Administration	51 971.14\$
TOTAL - Sécurité incendie	4 049.51\$
TOTAL - Voirie municipale	7 758.59\$
TOTAL – Enlèvement de la neige	184 487.62\$
TOTAL - Réseau de distribution de l'eau	2 260.80\$
TOTAL – Réseau d'égout	715.18\$
TOTAL – Réseau d'égout Ouest Place Ilets	700.22\$
TOTAL – Camp de jour	436.01\$
TOTAL - Centre communautaires	27 751.20\$
TOTAL – Patinoires intérieures et extérieures	2 309.72\$
TOTAL – Piste de ski de fond	806.03\$
TOTAL - Presbytère	99.73\$
TOTAL – Bibliothèque	755.78\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>348 805.52\$</b>

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beaugard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 348 805.52\$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 3e jour du mois de février de l'an 2026.

\_\_\_\_\_  
Marie-Krystine Beaugard

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 12. GREFFE

26-02-28

##### 12.1. Adoption du Règlement 114.3 concernant la gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné le 12 janvier 2026, par madame Lauriane Nadeau, conseillère au siège numéro 4, en vue de l'adoption de ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de la séance publique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 114.3 modifiant le règlement numéro 114 sur la gestion contractuelle de la Ville de Neuville ;

**QUE** le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26-02-29

##### 12.2. Vente d'un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

**CONSIDÉRANT** le dépôt, au conseil, de la liste des immeubles ayant un compte en souffrance et pour laquelle une action doit être entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil mandate la greffière, conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la parution des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales à l'hôtel de ville situé au 230 rue du Père-Rhéaume à Neuville ainsi que dans le journal *Le Courrier de Portneuf*.

Propriétaire(s)	Matricule / Lot(s) / Emplacement - Cadastré du Québec, Circonscription Foncière du Québec	Taxes dues (capital, intérêt et pénalité (31 décembre 2025))
Teixeira, Patrick	Matricule :2374 34 4084 Lot : 3 834 751 Emplacement: 394 Route 138	6 673.33 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

**14. INTERVENTION DES CONSEILLERS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**26-02-30**

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Danny Delisle, le président lève la séance à 19h56.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Simon Sheehy, maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

---

Simon Sheehy  
Maire

---

Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière